



MAIRIE DE PLASSAC

Plassac, le 12 avril 2019

INFORMATION AUX PARENTS

Lors de sa séance du 25 février 2019, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter le tarif enfant de la cantine. Il a été fixé à 2,50 € le repas.

Le tarif de la Garderie péri-scolaire a été modifié lors de la séance du Conseil Municipal du 8 avril courant comme suit :

- 1 € / h le 1^{er} enfant
- 0,75 € / h à partir du 2^{ème} enfant
- 0,55 € / h dès le 3^{ème} enfant

Le Maire,
Martine GOUTTE



7 allée de la Mairie - B.P. 4 - 33 390 PLASSAC

☎ 05 57 42 07 05
Département de la Gironde

☎ 05 57 42 21 29

✉ communedeplassac@wanadoo.fr
Arrondissement de Blaye